



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédocus 627 – 75572 Paris Cedex 12  
[sprim-fo@dgtresor.gouv.fr](mailto:sprim-fo@dgtresor.gouv.fr) – Tél. : 01.53.18.83.03 – [www.sprim-fo.org](http://www.sprim-fo.org)

## **Revue de presse du 9 janvier 2025**

### **Presse – Actualités**

- [Le ministre Barrot entend renforcer le “pouvoir d’agir” des ambassadeurs – Acteurs Publics](#)
- [Commerce extérieur : hausse des exportations d’énergie et amélioration du solde commercial – Le Moci](#)
- [Recrutements, rémunération... La fonction publique au pain sec faute de budget – Acteurs Publics](#)
- [Immobilier : quand le blanchiment fait flamber les prix dans les grandes capitales – Les Echos](#)
- [Arrêts maladie des fonctionnaires : vers un abandon des trois jours de carence envisagés par Barnier – Les Echos](#)
- [Réductions et crédits d’impôt : ce coup de pouce de Bercy pour débiter l’année – La Tribune](#)

# ARTICLES DE PRESSE

## **Le ministre Barrot entend renforcer le “pouvoir d’agir” des ambassadeurs – Acteurs Publics**

Reconduit dans ses fonctions de ministre de l’Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot vient d’annoncer son intention de donner *“davantage de latitude”* aux ambassadeurs pour gérer leur budget. Il leur a aussi promis un *“agenda de déconcentration et de délégation”*, et souhaite également instaurer une plus grande proximité entre le Quai d’Orsay et le réseau diplomatique.

Une Conférence des ambassadrices et des ambassadeurs sous le signe de *“l’action”*. À l’occasion de la 30<sup>e</sup> édition de cet événement, mardi 7 janvier, le ministre des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a détaillé sa feuille de route pour la diplomatie. Cette conférence aurait dû initialement se tenir fin août-début septembre. Elle avait finalement été reportée en raison de l’organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. De quoi susciter des interrogations chez les diplomates et ajouter au malaise qui touche le Quai d’Orsay depuis plusieurs années.

*“Nous avons collectivement beaucoup à faire, a affirmé Jean-Noël Barrot, qui vient d’être reconduit dans ses fonctions de ministre de l’Europe et des Affaires étrangères au sein du gouvernement Bayrou. L’année 2025 s’ouvre avec son lot de craintes et d’espoir, marquée par les crises internationales, le bruit des bottes, le retour des guerres commerciales, les conséquences tragiques du dérèglement climatique d’une planète désormais en ébullition.”* Un contexte qui, selon le ministre, nécessite de *“faire évoluer nettement”* certains aspects de *“l’organisation collective”* de la diplomatie.

### ***“Agenda de déconcentration et de délégation”***

*“Le monde évolue trop vite pour que nous nous reposions sur nos acquis”*, a ajouté Jean-Noël Barrot en mettant en avant les efforts de modernisation déjà entrepris au sein du Quai d’Orsay à la suite des états généraux de la diplomatie. Ceux-ci avaient été lancés

après la grève historique du 2 juin 2022, organisée en réaction à la réforme du corps diplomatique qui plaçait en extinction le corps des conseillers des affaires étrangères et celui des ministres plénipotentiaires.

Devant les ambassadrices et ambassadeurs, le ministre a ainsi annoncé sa volonté de renforcer leur *"pouvoir d'agir"*. Il compte, pour ce faire, leur donner *"davantage de latitude"* pour gérer leur budget, mais également un *"agenda de déconcentration et de délégation"* à leur profit, *"avec davantage de liberté d'arbitrage sur les crédits de fonctionnement"*. Et ce notamment en matière de formation, d'entretien immobilier ou encore d'opérations d'urgence. Le rapport de conclusion des états généraux faisait état, en effet, d'une gestion *"excessivement centralisée"* des ressources humaines *"par rapport aux attentes"* des postes diplomatiques et même, *"parfois"*, d'un *"labyrinthe décisionnel"*, selon Jean-Noël Barrot.

### **Réduire la distance entre l'administration centrale et le réseau diplomatique**

Le locataire du Quai d'Orsay leur a aussi annoncé *"davantage de marge de manœuvre pour le recrutement local"*. Il a en outre promis aux ambassadeurs de leur *"rendre du temps"*. *"Nous allons chaque mois supprimer une commande qui vous est adressée, chaque semaine un processus qui n'est pas indispensable"*, a-t-il détaillé.

Au-delà, le ministre mise également sur une plus grande *"agilité"* et une meilleure articulation entre le Quai d'Orsay et le réseau diplomatique. *"Je souhaite pour cela réduire considérablement la distance entre le Département et le réseau"*, a-t-il indiqué en annonçant son intention d'instaurer une *"conférence permanente"* pour *"poursuivre l'élan donné"* par la Conférence annuelle des ambassadrices et ambassadeurs. Cette conférence permanente vise à associer les postes diplomatiques à *"l'élaboration de la stratégie sur les enjeux transversaux"* de la diplomatie.

S'agissant des grandes négociations internationales, Jean-Noël Barrot veut mettre en place des *"task forces interministérielles"* pilotées par le Quai d'Orsay afin, a-t-il expliqué, *"que notre maison contribue à la coordination de toutes les filières afin de porter une voix plus unie et plus forte"*.

## Développement de l'intelligence artificielle

"Pour être plus agiles, nous ferons dès cette année notre révolution de la donnée", a indiqué Jean-Noël Barrot. Le ministre souhaite à ce propos que l'intelligence artificielle (IA) soit "intégrée" en 2025 aux outils du Quai d'Orsay pour assister ses agents dans des tâches comme la revue de presse. Il mise par ailleurs sur une utilisation de l'IA l'année prochaine pour l'assistance à la rédaction. "Toutes les tâches que nous pouvons confier à ces outils libéreront du temps collectif et individuel pour nous concentrer sur le cœur de nos métiers, là où nous devons consacrer notre énergie", a développé le ministre.

PAR BASTIEN SCORDIA

\* \* \*

## Commerce extérieur : hausse des exportations d'énergie et amélioration du solde commercial – Le Moci

Selon les dernières statistiques douanières, en novembre dernier, les livraisons internationales d'énergie ont permis au solde commercial français de s'améliorer. Tirées par l'énergie, les exportations françaises ont augmenté de 0,6 milliard d'euros (Md EUR) par rapport à octobre tandis que les importations ont progressé à un rythme moindre, engrangeant 0,3 Md EUR de plus. En conséquence, le solde commercial s'est amélioré de 0,3 Md EUR pour s'établir à – 7,3 Md EUR. Cette amélioration est liée à celle du solde énergétique qui continue d'augmenter (+ 0,3 Md EUR après + 0,4 Md EUR en octobre).

Sur le mois de novembre, les exportations se sont établies à 49,6 Md EUR et les importations à 56,9 Md EUR. La balance des biens intermédiaires poursuit son amélioration (+ 0,1 Md EUR, comme en octobre). La balance des biens d'investissement se maintient à son niveau d'octobre, tandis que la balance des biens de consommation se dégrade de 0,1 Md EUR pour atteindre – 0,2 Md EUR.

### ***Diminution du solde commercial***

Il reste déficitaire pour le deuxième mois consécutif après 11 mois d'excédent. En novembre, la hausse des exportations (+ 0,1 Md) est inférieure à celle des importations (+ 0,2 Md EUR). Enfin, bonne nouvelle : **le solde commercial sur 12 mois diminue pour la première fois** depuis février 2023 de – 1,4 Md EUR, après + 0,8 Md EUR en octobre).

Les faibles évolutions observées depuis plusieurs mois suggèrent une stabilisation de ce solde cumulé à un niveau inférieur à celui précédant sa forte dégradation, à partir de fin 2021. A fin novembre, le déficit commercial s'est établi à – 83,6 Md EUR.

*Sophie Creusillet*

\* \* \*

## **Recrutements, rémunération... La fonction publique au pain sec faute de budget – Acteurs Publics**

Les nouveaux ministres de Bercy Éric Lombard et Amélie de Montchalin viennent d'adresser une circulaire aux ministères sur la gestion budgétaire des "services votés". Faute de budget pour 2025, les marges de manœuvre des ministères se voient limitées en termes de recrutements. Aucune nouvelle mesure catégorielle ou de revalorisation salariale ne pourra non plus entrer en vigueur.

C'est la suite logique de la loi de finances spéciale promulguée le 20 décembre dernier. Un décret publié le 31 décembre au Journal officiel est venu reconduire en 2025, et jusqu'à l'adoption d'un budget, les crédits ouverts par la loi de finances initiale de 2024. C'est le fameux décret "services votés". Mais comme vient de le préciser Bercy dans une [circulaire](#), l'intégralité des crédits ouverts ne pourront pas être mis à disposition des ministères.

Mi-décembre, pour rappel, le désormais ex-Premier ministre Michel Barnier avait déjà demandé aux ministères d'adopter un "*principe de prudence et de parcimonie*" dans leurs dépenses à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Bref, de ne pas être trop dépensiers et de ne pas trop abuser des "services votés". Ce que rappellent aujourd'hui les ministres Éric

Lombard et Amélie de Montchalin dans leur circulaire relative à la gestion budgétaire en période de "services votés".

Ainsi, seul un quart des crédits ouverts sera disponible pour le moment, et ce *"dans l'attente de l'avis rendu par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) sur la prévision des dépenses"* des ministères. À la suite de ces avis du CBCM, cette proportion de crédits pourra être portée à 50%. Il pourra aussi être procédé *"à titre exceptionnel"* à un *"déblocage partiel des crédits"* sur décision du CBCM *"après accord de la direction du budget"*, est-il écrit dans la circulaire de Bercy.

### **Consommation des effectifs limitée au strict nécessaire**

Éric Lombard et Amélie de Montchalin profitent reviennent aussi dans leur circulaire sur les conséquences pour la fonction publique de la période de "services votés". Dans l'attente du budget 2025, les marges de manœuvre des ministères se voient limitées en termes de gestion de leurs effectifs et de leur masse salariale.

La consommation en emplois des ministères est ainsi *"limitée au niveau strictement nécessaire"* pour *"assurer la continuité des missions de service public"*. Aussi, *"aucune création nette d'emplois n'interviendra pendant la période des services votés"*, précisent les ministres.

Certes, les concours de recrutement de fonctionnaires se tiennent pour l'heure *"dans les conditions prévues dans les avis de concours déjà parus"* avant le 31 décembre. Les avis de concours à paraître seront quant à eux *"soumis aux avis préalables"* des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM) *"qui les examinent au regard des besoins de continuité des missions de service public"*.

### **Pas de revalorisations**

Comme Michel Barnier, Éric Lombard et Amélie de Montchalin confirment la limitation des remplacements, des départs et des renouvellements de contractuels. Ceux-ci ne seront ainsi possibles qu'en cas de nécessité pour *"répondre aux besoins de continuité des missions des services"*.

Aucune nouvelle mesure catégorielle ne pourra par ailleurs entrer en vigueur pendant la période des services votés, à l'exception toutefois *"des textes arrivant à échéance et nécessitant un renouvellement"*, est-il écrit dans la circulaire, avec l'exemple des textes arrêtant les taux de "promus-promouvables". Ces textes, par ailleurs, ne devront

consister "qu'en une reconduction de la situation 2024" et ne s'accompagner "d'aucun besoin budgétaire supplémentaire".

Quant aux rémunérations des agents publics de l'État, ceux-ci continueront bien à être payés au titre du futur décret "services votés". Toutes les nouvelles mesures de revalorisation salariale seront en revanche mises sur pause. "Les règles de progression indiciaire et indemnitaire en vigueur, ainsi que les procédures de réexamen triennal des rémunérations des agents contractuels continuent de s'appliquer conformément aux textes en vigueur", précise néanmoins la circulaire. À noter aussi qu'aucune revalorisation des barèmes indemnitaires ne pourra intervenir durant la période des services votés.

PAR BASTIEN SCORDIA

\* \* \*

## DECRYPTAGE

### **Immobilier : quand le blanchiment fait flamber les prix dans les grandes capitales – Les Echos**

Les personnes les plus fortunées ainsi que le blanchiment de capitaux du monde du crime engendrent une flambée des prix de l'immobilier dans plusieurs grandes villes du monde. Un problème qui ne concerne pas uniquement les villes occidentales riches.

[L'inflation](#) et le manque de constructions ne sont pas les seuls responsables de la crise mondiale de l'accès au logement. Deux autres facteurs font partie de l'équation : les investissements des personnes les plus fortunées et les achats destinés à blanchir l'argent du crime.

Les réseaux criminels, les politiciens corrompus et les fraudeurs fiscaux utilisent l'immobilier international pour mettre à l'abri leur richesse, illicite ou non, faisant grimper les prix de l'immobilier dans des grandes villes comme New York, Miami, [Londres](#) ou encore Dubaï. Même la France est concernée. A l'été dernier, un rapport de Transparency International France révélait « l'extrême vulnérabilité de l'immobilier français face au risque de blanchiment d'argent ».

« Il est bien connu que l'immobilier français, et plus précisément l'immobilier de luxe situé dans l'ouest de Paris et sur la Côte d'Azur, est prisé par les délinquants économiques qui souhaitent blanchir et mettre à l'abri leurs richesses acquises de manière illicite », indique le rapport. Des personnalités politiques de haut rang et des membres de leur famille originaires [d'Azerbaïdjan](#), du Cameroun, d'Indonésie, de Guinée équatoriale et des Emirats arabes unis possèdent des biens immobiliers de luxe en France, tout comme d'anciens dictateurs renversés dans le sillage des Printemps arabes.

« En canalisant des milliards dans des propriétés de luxe, ces acheteurs secrets contribuent à des bulles immobilières, excluant alors du marché les éventuels acquéreurs locaux », constate Chady el Khoury, responsable adjoint du département services juridiques du [Fonds monétaire international](#) (FMI) dans un article publié le mois dernier dans la revue trimestrielle du Fonds, « Finance and Development ».

### **Offensive du G20**

Au lieu d'acheter directement un logement de luxe, les acquéreurs utilisent [des sociétés écrans](#), des trusts et des comptes offshore établis par des professionnels pour cacher le véritable propriétaire du bien immobilier. « Les promoteurs remettent rarement en question la source de l'argent. Résultat : des quartiers entiers abritent des propriétés haut de gamme vides appartenant à des entités anonymes », analyse l'auteur de l'article.

« Rien qu'à Londres, les entreprises étrangères détenaient des biens d'une valeur de 73 milliards de livres sterling en 2018, dont environ 90 % sont détenus par des entités logées dans [des paradis fiscaux](#) », observe-t-il. Ce dernier ajoute que ce problème ne concerne pas uniquement les villes occidentales riches. « Dans les villes africaines, dont [Lagos](#), Nairobi et Johannesburg, les investissements spéculatifs créent des bulles immobilières similaires. »

Conscient de ces failles, les pays du G20, sous la présidence du Brésil, [ont décidé, l'an dernier, de s'y attaquer](#). Si Brasilia a poussé les feux sur la taxation des plus riches, pour l'heure, les efforts se concentrent sur les moyens à mettre en oeuvre pour surveiller les investissements immobiliers à l'étranger et la connaissance des véritables détenteurs des biens.

Contrairement aux banques, les acteurs du secteur immobilier ne sont pas systématiquement tenus de respecter des normes strictes de lutte contre le blanchiment d'argent. La détection et l'application de la loi restent faibles à l'échelle mondiale.



« Sans plus de transparence et de contrôle, l'immobilier continuera de servir de refuge pour dissimuler des fortunes illicites, faussant davantage les marchés immobiliers et rendant l'accession à la maison pour les gens ordinaires un rêve encore plus lointain », conclut Chady el Khoury.

**Richard Hiault**

\* \* \*

## **Arrêts maladie des fonctionnaires : vers un abandon des trois jours de carence envisagés par Barnier – Les Echos**

Laurent Marcangeli a commencé à recevoir les fédérations de fonctionnaires. Le nouveau ministre de la Fonction publique s'est montré ouvert à la demande des syndicats de renoncer à porter de un à trois jours la carence en cas d'arrêt maladie.

Lors de la passation de pouvoirs avec son prédécesseur, Guillaume Kasbarian, Laurent Marcangeli avait tenu à marquer sa différence. [Les entretiens que le nouveau ministre de la Fonction publique a entamés](#) avec les fédérations de fonctionnaires depuis ce lundi confirment la rupture de ton avec celui [qui a électrisé les relations sociales](#) lors de son court passage, conduisant à une grève suivie.

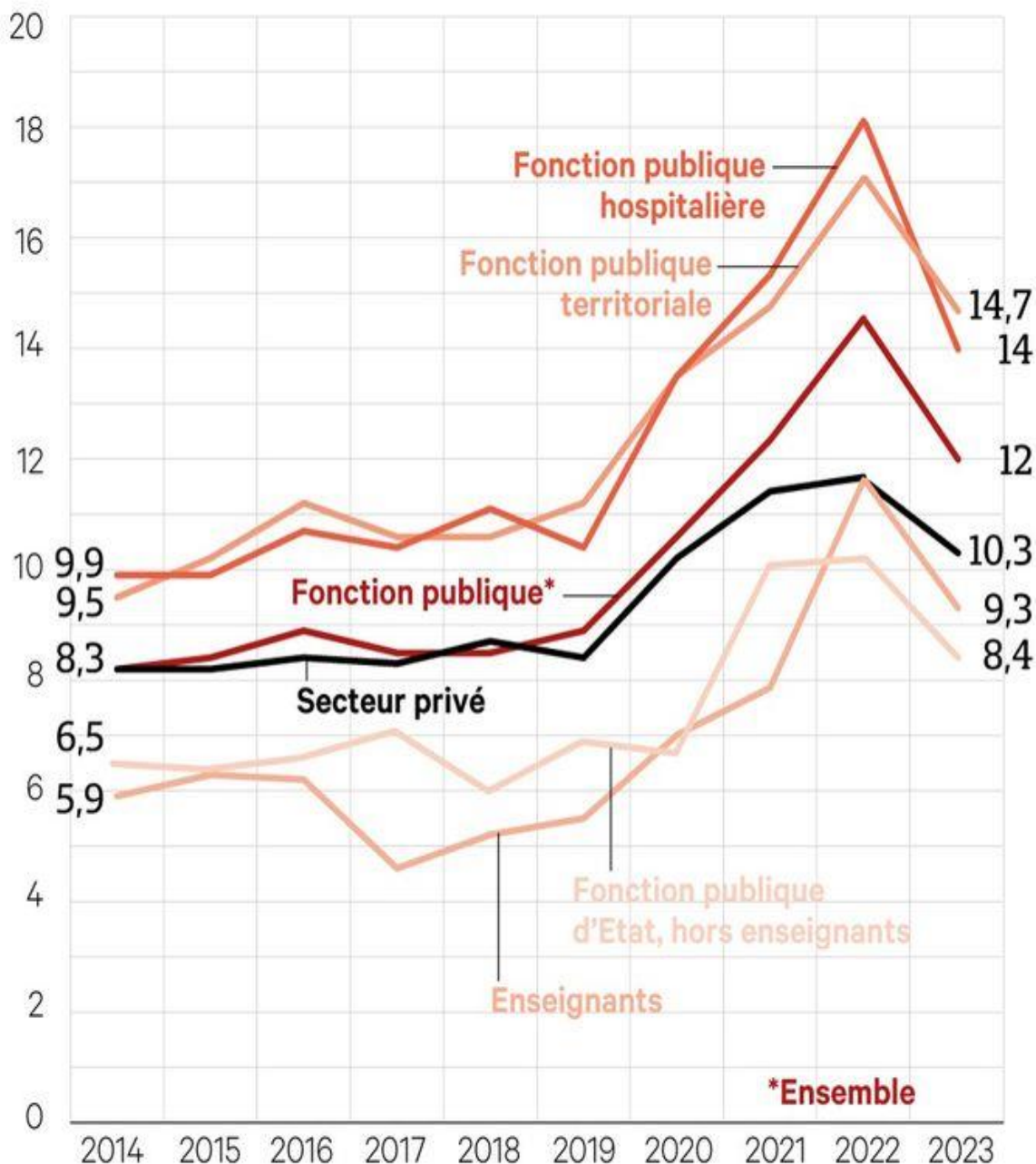
« Il ne cherche pas le conflit, comme son prédécesseur, mais le compromis », souligne l'un des syndicalistes qui ont déjà rencontré ce proche d'Edouard Philippe. « Il a conscience qu'il y a une crise de la fonction publique qu'on ne résoudra pas en tapant sur les fonctionnaires », dit un autre. « C'est un élu, il sait de quoi il parle », souligne un troisième.

### **Deux sujets valeur de test**

Les responsables des fédérations déjà reçus ont « eu le sentiment d'être écoutés, reste à savoir [s'ils seront] entendus ». Deux sujets en particulier auront valeur de test, à la fois parce qu'ils vont devoir être tranchés rapidement dans le cadre des procédures budgétaires et parce qu'ils seront très scrutés par les agents. Il s'agit de [la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie](#) prévue par le précédent gouvernement et des salaires.

# L'absentéisme pour raisons de santé

Nombre moyen de jours d'absence par personne et par an



SOURCE : IGF-IGAS

Sur le premier dossier, le nouveau gouvernement, pas plus que le précédent, n'a l'intention de renoncer à abaisser l'indemnisation en cas de maladie de 100 % à 90 % de la rémunération, une mesure qui pourrait rapporter 800 millions d'euros en année pleine, selon une évaluation des Inspections générales des finances et des affaires sociales. Autre chose est le relèvement d'un à trois jours du délai de carence, à haute valeur symbolique et qui rapporterait au mieux 300 millions d'euros, à condition que les fonctionnaires ne renoncent pas à s'arrêter.

« Il est très interrogatif sur l'utilité de la mesure », a noté un responsable fédéral. « Il nous a dit qu'il était contre les mesures stigmatisantes », ajoute un de ses homologues. « Il a conscience que cette mesure a été très mal reçue par les agents et nous a dit qu'il allait insister là-dessus dans les arbitrages avec Bercy », insiste un autre. [Le gouvernement Bayrou](#) ayant décidé de lâcher un peu de lest budgétaire pour éviter la censure, les syndicats espèrent que cela facilitera l'abandon de la mesure.

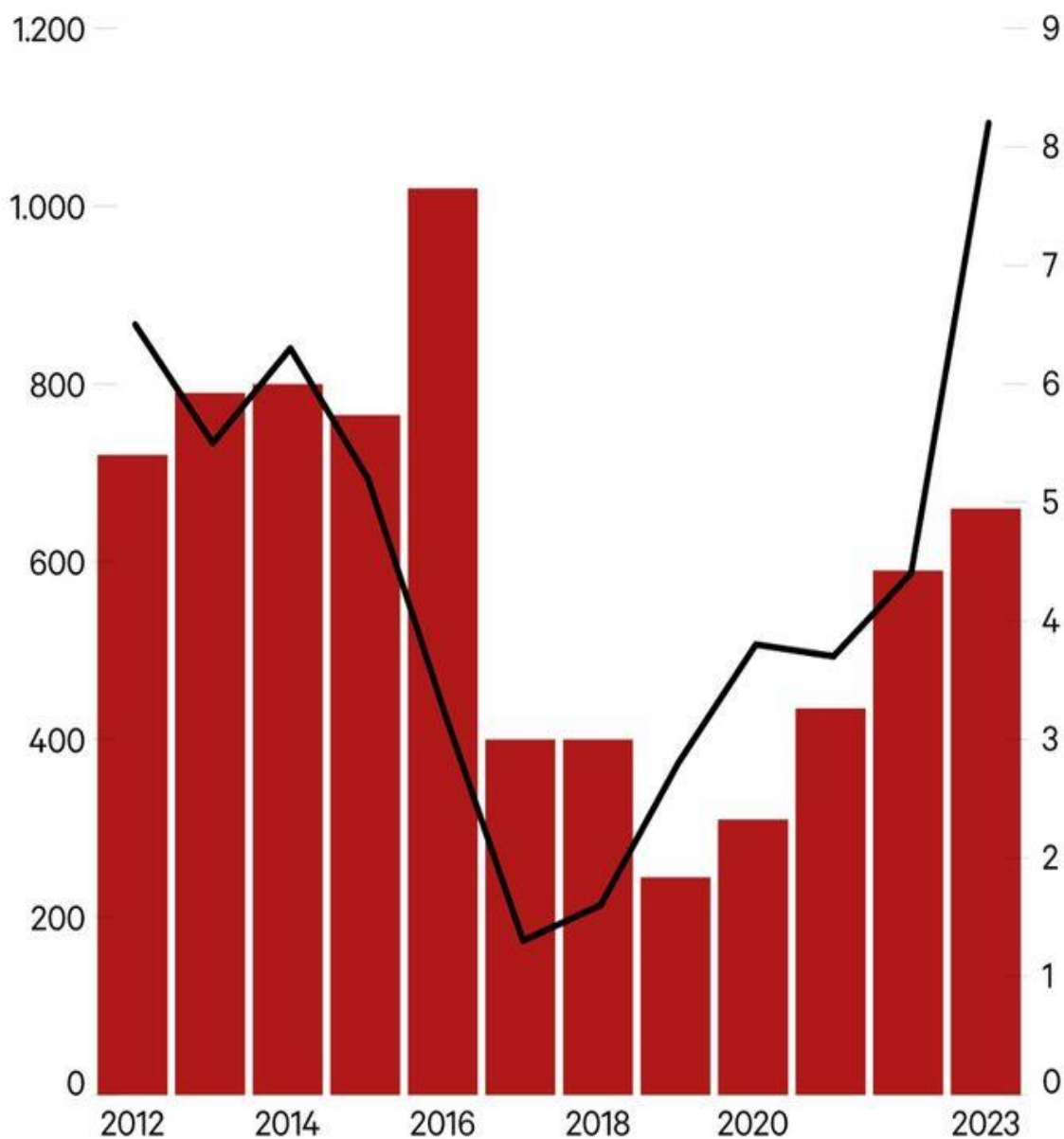
### **Limiter le coût de la Gipa**

Sur l'autre sujet sensible, celui des salaires, les organisations de fonctionnaires le savent, il n'y aura pas d'augmentation générale (ce qui ne les empêche pas de continuer à les demander). L'enjeu immédiat concerne [l'avenir de la garantie individuelle de pouvoir d'achat \(Gipa\)](#). Ce complément de rémunération a été créé en 2008, sous Nicolas Sarkozy, pour les agents ayant subi une perte de pouvoir d'achat sur les quatre dernières années. En quête d'économies budgétaires, pour la première fois en plus de quinze ans d'existence, l'an dernier, un gouvernement avait refusé de l'appliquer.

## Le montant moyen de Gipa versé chaque année

En euros constants  
(échelle de gauche)

L'évolution des prix sur quatre ans  
(hors tabac), en %  
(échelle de droite)



SOURCE : RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FONCTION PUBLIQUE



Pour 2024, le calcul de la Gipa devait porter sur la période 2020-2023, intégrant donc les années de forte inflation. Conséquence : une augmentation substantielle

du nombre de bénéficiaires et des montants à servir. D'un coût estimé à quelque 260 millions d'euros (dont 140 millions pour l'Etat) en 2023, le coût de la Gipa à servir au titre de l'an dernier est passé à 800 millions d'euros, a précisé Laurent Marcangeli, selon plusieurs sources syndicales.

Le ministre a testé auprès des syndicats l'hypothèse d'une application de la garantie, mais seulement pour les catégories B et C. Cela aurait l'avantage pour l'Etat de limiter le coût de la Gipa sur le budget 2025, mais excluait les enseignants, ceux-là mêmes qui ont été [les plus mobilisés](#) lors de la journée de grève du 5 décembre.

**Leïla de Comarmond**

\* \* \*

## **Réductions et crédits d'impôt : ce coup de pouce de Bercy pour débiter l'année – La Tribune**

L'administration fiscale va verser mercredi 15 janvier aux contribuables la fameuse avance sur leurs crédits et réductions d'impôt. Une facilité de trésorerie accordée aux ménages depuis la mise en place du prélèvement à la source.

Emploi d'un salarié à domicile, frais de garde d'enfants, réductions d'impôt Outre-mer... Pas moins de 9 millions de contribuables vont recevoir mercredi 15 janvier une avance de 60% sur leurs réductions et crédits d'impôt 2025. « *Déduction faite des éventuelles avances immédiates de crédit d'impôt services à la personne déjà reçues en 2024* », prévient Bercy. Pour un montant global versé par l'administration fiscale de 5,8 milliards d'euros. D'ici mercredi prochain, les ménages éligibles recevront un courriel les prévenant de la mise à disposition d'un document d'information dans leur espace personnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Alors que la France est [toujours en quête d'un budget](#) et que Bercy consulte à tout-va, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a confirmé que l'absence de projet de loi de finances - et notamment de [revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu](#) -, ne pose pas de problème pour l'application du mécanisme.

« *L'avance RICI (réductions et crédits d'impôt, NDLR) étant calculée par rapport aux revenus 2023 déclarés en 2024, la non-revalorisation du barème n'a aucun impact sur son montant* », confirme le fisc dans [une foire aux questions](#) publiée sur son site Internet. Selon Bercy, le montant moyen distribué par bénéficiaire s'élève à 639 euros.

Pour rappel, parmi les réductions et crédits d'impôt éligibles au mécanisme de l'avance figurent notamment : l'emploi d'un salarié à domicile, les frais de garde d'enfants, le Scellier,

les dépenses liées à la dépendance ou encore les cotisations syndicales. Attention toutefois, cette [liste](#) se limite à une dizaine de dispositifs considérés comme donnant lieu à des dépenses récurrentes. De fait, elle exclut un grand nombre de dépenses fiscales.

#### Vérifier son compte bancaire

Concrètement, l'avance est versée sur les comptes bancaires des contribuables enregistrés dans leur espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Le virement est libellé « AVANCE CREDIMPOT ». Pour les ménages qui n'auraient pas de compte bancaire connu des services fiscaux, la somme sera envoyée à domicile par chèque. « *Le montant minimal de l'avance est de 8 euros. En dessous de ce seuil, elle n'est pas versée* », prévient le Trésor public.

Détail important, l'avance n'est pas non plus versée aux contribuables éligibles pour la première fois au dispositif cette année. Ces derniers devront se montrer patients et percevront la totalité de la somme liée à leurs réductions et crédits d'impôt au cours de l'été prochain.

#### Régularisation à l'été

Comme chaque année, c'est la déclaration de revenus, complétée par les ménages au printemps, qui permet à l'administration fiscale de régulariser les montants versés de réductions et crédits d'impôt. À l'été, Bercy effectue une « régularisation » : à savoir, soit un versement complémentaire de l'avance distribuée en janvier ou, au contraire, une demande de remboursement d'un trop-perçu, au regard des dépenses effectivement engagées au cours de l'année d'imposition.

Ce cas de figure se produit, par exemple, si un ménage a diminué le volume d'heures de son salarié à domicile, voire a arrêté de l'employer l'année précédente, mais a oublié de le signaler à l'administration fiscale avant la mi-décembre. Le contribuable doit alors rembourser à Bercy l'avance perçue, à tort, en janvier. Et « *des contrôles renforcés sont menés chaque année par l'administration fiscale pour lutter contre les fraudes portant sur le versement de ces sommes* », met en garde la Direction générale des finances publiques dans un communiqué.

\* \* \*

*Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2024](#) accompagné du paiement correspondant.*